

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session spéciale du conseil municipal de Cantley tenue le 15 novembre 2006, à 19h40 à l'édifice municipal.

Présidée par le maire, Stephen C. Harris

Sont présents:

Michel Pélessier, conseiller, District des Monts (District 1)  
Aimé Sabourin, conseiller, District des Prés (District 2)  
Suzanne Pilon, conseillère, District de la Rive (District 3)  
Vincent Veilleux, conseiller, District du Parc (District 4)  
Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District 5)  
René Morin, conseiller, District des Lacs (District 6)

Est aussi présente:

Paula P. Pagé, Secrétaire-trésorière et directrice générale

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi.

1 fonctionnaire présent dans la salle.

**ORDRE DU JOUR**

Déneigement (secteur 3)  
Aménagement terrain de soccer Longue-Allée (+3 000 \$)  
Poste d'inspecteur en bâtiment

La séance débute à 19h40

**2006-MC-R555      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST:

Proposé par le conseiller Michel Pélessier

Appuyé par le conseiller René Morin

ET EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session spéciale du conseil du 15 novembre 2006 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**Période de question**

**DÉNEIGEMENT DU SECTEUR 3**

Après discussion avec les membres du conseil, et suivant obtention de la réponse de Camionnage Robin Richard Inc. quant au cautionnement d'exécution, si ce dernier ne peut le fournir pour le déneigement du secteur 3 à contrat ou par tarif horaire il est demandé de procéder à un appel d'offres sur invitation.

**2006-MC-R556      PARC LONGUE ALLÉE – CONVERSION DU TERRAIN DE  
BASEBALL EN TERRAIN DE SOCCER À 9 JOUEURS– AJOUT À LA PREMIÈRE  
ÉVALUATION**

ATTENDU QUE par sa résolution 2006-MC-R267 du 6 juin 2006, le conseil municipal approuvait le principe de la conversion du terrain de baseball du parc Longue-Allée en terrain de soccer à 9 joueurs à la demande du Club de soccer de Cantley et sur recommandation du Comité des loisirs et de la culture (CLCP);

ATTENDU QUE le conseil municipal accordait par la même occasion un montant de 3 000 \$ conformément à l'évaluation qui lui a été présentée par les services compétents;

ATTENDU QUE au moment de démarrer les travaux, il apparaît que l'évaluation faite au mois de mai 2006 ne semblait pas prendre en considération la nécessité de travaux de terrassement sur tout le losange de l'ancien terrain de baseball ainsi que le gazonnage de cette aire, ni le colmatage de plusieurs trous sur le terrain et autour de celui-ci;

ATTENDU QUE les travaux requièrent un ajout de 3 000 \$ selon les évaluations faites cet automne;

ATTENDU QUE le Club de soccer de Cantley prévoit une augmentation de ses inscriptions et que même si celles-ci n'augmentaient pas, le nombre d'équipes requerrait davantage de terrains vu que de nouvelles catégories d'âges s'ajoutent naturellement chaque année à celles qui existent déjà;

ATTENDU QUE le Club de soccer ne souhaite pas contingenter ses inscriptions du fait de l'insuffisance des terrains au regard de la demande;

ATTENDU QUE le CLCP recommande de poursuivre l'aménagement d'un terrain de soccer à 9 joueurs au parc Longue-Allée et demande à cet effet au conseil d'accorder un montant supplémentaire de 1 500 \$ au projet;

ATTENDU QUE le premier montant de 3 000 \$ dégagé pour ce projet n'a pas été dépensé à ce jour et que le conseil municipal a encore toute latitude au regard de sa résolution du 6 juin 2006;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, sur recommandation du Comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), autorise la poursuite de l'aménagement d'un terrain de soccer à 9 joueurs au parc Longue-Allée, et alloue aux travaux, un montant supplémentaire de 1 500 \$, taxes en sus;

ET DE PLUS RÉSOLU QUE les fonds à cette fin soient puisés à même les fonds réservés pour les parcs et terrains de jeux.

Adoptée à l'unanimité

**2006-MC-R557      AUTORISATION DE PROCÉDER À L'OUVERTURE DU POSTE  
D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

ATTENDU QUE le 7 novembre dernier, M. Patrick Lessard a obtenu le poste de directeur des Services de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU QU'il y a lieu de combler le poste rester vacant de M. Lessard;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, autorise l'affichage et entame le processus de remplacement du poste d'inspecteur en bâtiment;

ET EST DE PLUS RÉSOLU QUE le comité de sélection soit composé de M. Patrick Lessard, directeur des Services de l'urbanisme et de l'environnement, de M. le maire, Stephen C. Harris, et de Mme Suzanne Pilon, porteur du dossier du Comité des finances et ressources humaines ou leurs remplaçants.

Adoptée à l'unanimité

**2006-MC-R558      CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST:

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET EST RÉSOLU QUE la session spéciale du conseil municipal du 15 novembre 2006 soit close à 20h10.

Adoptée à l'unanimité

---

Stephen C. Harris  
Maire

---

Paula P. Pagé, m.a.p.  
Secrétaire-trésorière et  
Directrice générale